



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal, à une séance tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement #21-802 intitulé « Modifiant le règlement #18-744 sur la gestion contractuelle concernant des mesures pour favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété »;
- Que Dans le contexte de cette désignation, toute personne intéressée pourront prendre connaissance de ce règlement selon les modalités suivantes :
En transmettant ses commentaires par écrit au secrétaire-trésorier, Monsieur Martin Leith selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :
 - Par courrier, à l'attention de monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier au 150, rue du Moulin, Saint-Ferréol-les-Neiges, Québec G0A 3R0
 - Par courriel, à l'adresse tresorier@saintferrollesneiges.qc.ca.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 18 juin 2021

Avis numéro : 2021-43

Martin Leith, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 18 juin 2021, entre 8 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 18 juin 2021.



Martin Leith, secrétaire-trésorier



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue à huis clos, par visioconférence, le 7 juin 2021, présidée par madame Parise Cormier, mairesse, à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants :

monsieur Denis Roy
madame Louise Thouin
monsieur Magella Tremblay
madame Mélanie Royer-Couture
monsieur Réjean Morency
madame Suzanne Demers

Résolution #21-210 : Règlement #21-802 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle #18-744

Il est proposé par madame Suzanne Demers, conseillère

Appuyée par monsieur Denis Roy, conseiller

Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement #21-802 modifiant le règlement #18-744 sur la gestion contractuelle concernant des mesures pour favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je soussigné, monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Martin Leith, secrétaire-trésorier